Compte-rendu du
Conseil municipal du 26 mai 2021

Heure et lieu : 19h30 en la petite salle des fêtes (salle de la cantine)
Présents : Thierry MORISSET, Thomas BEAUCOURT, Pascal TESSIER, Jacqueline TREUILLIER, Alexandra GOGUÉ, Christine DEROUINEAU, Juliana RABINEAU, Jean-Luc GIRARD, 7 observateurs
Absents : Kévin PERCEVAULT, Christèle MOREL
Secrétaire de séance : Thomas BEAUCOURT

Début de la séance (19h40)

1 Pacte de gouvernance de l'Agglomération de Saumur (19h40)
Pierre-Yves Douet présente le pacte de gouvernance de l'Agglomération de Saumur. Il s'agit d'un document facultatif décrivant les relations entre l'agglo et les communes. Il s'agit donc d'une volonté politique de l'Agglo.
Ce document a été construit d'après les réponses à un questionnaire adressé à tous les élus.
Attractivité, dynamisme, environnement, développement économique, service aux usagers sont les valeurs majeures de l'agglomération.
Confiance et transparence sont des éléments importants du fonctionnement entre les communes et l'agglomération.
Le pacte de gouvernance récapitule le fonctionnement de toutes les instances décisionnaires de l'agglomération.
Tous les conseillers municipaux de l'agglomération ont accès à un intranet, permettant de trouver toutes les délibérations et documents de présentation.
Le Conseil communautaire est un conseil constitué d'au moins un représentant par commune (et au maximum 19 pour Saumur). C'est une instance délibérante d'orientation, semblable au conseil municipal.
Le bureau communautaire (ou bureau décisionnel) est une instance délibérante plus restreinte. Tous les maires y participent, ce qui est une particularité de l'agglomération de Saumur.
Le président préside et dispose d'un certain nombre de délégations, listées dans le pacte de gouvernance.
Le pacte de gouvernance peut évoluer.
Les vice-présidents, au nombre de 15, sont listés avec leurs rôles dans le pacte de gouvernance.
Les conseillers délégués sont nommés par le président et travaillent sur un dossier spécifique, pour une durée déterminée.
Le bureau informel est constitué du président, des vice-présidents et conseillers délégués
La conférence des maires doit se tenir une fois par trimestre, à titre uniquement informatif et consultatif.
Les commissions sont ouvertes à tous les élus municipaux, c'est une nouveauté de ce mandat. Il existe 14 commissions.
L'assemblée générale a lieu une fois par an et tous les élus municipaux et communautaires sont conviés ; c'est l'occasion de faire la cérémonie des vœux.
Le conseil de développement comporte 30 membres. A Saumur, la particularité est d'avoir constitué ce conseil par tirage au sort parmi l'ensemble des citoyens. Il a trois objectifs : travailler sur le projet de territoire, les documents de planification, et sur le développement durable et l'environnement.

Le pacte de gouvernance construit l'articulation entre agglo et communes. Il a été validé en conseil communautaire et doit recevoir maintenant un avis de chaque conseil municipal, il retournera ensuite en conseil communautaire pour une validation définitive.

Jacqueline demande la fréquence de révision, Pierre-Yves répond que la révision du pacte se fera au besoin.
Thomas demande si le pacte crée de nouvelles obligations pour les communes ou l'agglomération.
Pierre-Yves répond en donnant l'exemple d'un engagement des vice-présidents relatifs à la concertation pour le choix des dates de réunion, ou bien l'exemple de l'obligation pour l'agglo de permettre systématiquement de rejoindre les réunions par visioconférence ; les engagements se situent du côté de l'agglomération et non pas des communes.
Jean-Luc fait préciser qu'il est bien demandé à la commune de Dénezé uniquement un avis. Il demande aussi si le fonctionnement était déjà ainsi avant le pacte, Pierre-Yves mentionne quelques différences.
Pierre-Yves s'absente pour la délibération.

Thierry lit la proposition de délibération transmise par l'agglomération.

7 avis favorables
1 abstention (Thomas)
0 contre

2. Désignation du commissaire-enquêteur et redressement du chemin de Bel Horizon
Thierry rappelle la demande du conseil relative à un engagement écrit des parties pour la prise en charge totale des frais de notaire et des frais de la commission d'enquête.
Le notaire a indiqué que chaque opération d'achat-vente ferait l'objet de 200€ de frais, mais le nombre d'opérations reste à déterminer selon les éléments de M. Onillon, qui a du finir les bornages hier.
Le montant exact des frais de notaire n'est donc pas encore connu.
Thierry demande au conseil s'il est d'accord pour désigner un commissaire enquêteur.

Christine demande si les particuliers peuvent payer le commissaire-enquêteur, Thierry répond que le CE est forcément payé par la commune, pour une somme qui ne peut pas dépasser 1500€.
Thierry ajoute que les frais des opérations d'achat-vente sont, sauf accord particulier, pris en charge par l'acheteur de chaque opération ; certaines opérations sont, du point de vue de la commune, des achats, d'autres des ventes.
Le conseil dispose d'un engagement écrit de la part d'une des parties, engagement de prendre en charge tous les frais.
Jean-Luc demande s'il sera possible techniquement de facturer les familles, Thierry répond que cela sera possible sans problème.
Jacqueline dit que pour pouvoir facturer aux particuliers, il faudra en justifier en rappelant les raisons de la facturation. Elle demande si quelqu'un s'est penché sérieusement sur le dossier complet. Thierry rappelle les documents, notamment photographiques, qu'il a montrés lors d'un précédent conseil. Jacqueline souhaite savoir précisément à quel moment le chemin a été déplacé, Thierry répond que ce fut lorsque l'eau a été installée pour tout le monde.
Thomas dit qu'il serait important de savoir pourquoi le chemin a été modifié s'il s'agissait de trouver à qui reviennent les frais, mais qu'en l'occurrence, puisque tout le monde est d'accord, cela n'a que peu d'importance.
Christine lit un mail informatif de Me Bazin.
Thierry dit que si le conseil est d'accord pour lancer l'enquête publique avec l'engagement écrit actuel, sans précision de montant, alors c'est très bien. Thomas exprime son accord.

La parole est donnée à Mme Steck, qui exprime avec clarté qu’elle et la famille Courant acceptent de payer l’intégralité des frais du CE et des frais de notaire, bien que la faute ne soit pas la leur ; elle exprime aussi qu’elle est révoltée par la situation qui traîné malgré cet engagement clair.

Le conseil municipal donne mandat au maire pour désigner M. Duhesme commissaire enquêteur concernant le redressement du chemin dit de Bel Horizon, transmettre la délibération au conseil municipal de Louresse-Rochemenier, signer les documents nécessaires à engager cette procédure et obtenir la totalité de la prise en charge des financements des opérations par l’ensemble des propriétaires concernés.
Favorables 6
Abstentions 2 (Jean-Luc, Pascal)
Défavorables 0

3 observateurs quittent la salle

3. Inscription du GR Pays de Saumur Val de Loire
Thomas demande pourquoi il y a deux conventions différentes, Thierry répond que l’une concerne le droit de passage, l’autre l’inscription au PDIPR.
Jacqueline décrit le parcours brièvement, par lecture de la carte préalablement transmise aux conseillers.
Jacqueline demande si la commune aura l’obligation d’entretenir les chemins, Thomas répond que oui, c’est stipulé dans la convention. Jean-Luc demande si l’entretien est effectué, Thierry répond qu’il sera fait plus régulièrement. Plusieurs conseillers expriment que cet entretient devrait de toute façon être fait, convention ou non.

Thierry lit la convention relative aux modalités de passage, de balisage et d’entretien de sentiers à inscrire au PDIPR.

3 observateurs quittent la salle. Pascal quitte la salle pour respecter l'horaire du couvre-feu.

Thierry lit le modèle de délibération

Inscription au PDIPR
Favorables 7
Abstentions 0
Défavorables 0

Pour les modalités de traversée
Favorables 7
Abstentions 0
Défavorables 0

4. Budget 2021 (21h02)
Thierry indique que le budget primitif n'ayant pas été voté, la préfecture a pris contact avec la Chambre Régionale des Comptes à Nantes. Thierry était avec eux mardi, et les aura encore demain. Ils ont demandé de justifier chaque ligne, et de produire certains devis comme par exemple celui concernant les travaux de consolidation de la Cave aux Sculptures.
La CRC doit transmettre rapidement un avis au Préfet qui décidera quel budget sera accordé à la commune.
Il est possible d'utiliser un budget de fonctionnement égal à celui de l'année précédente, en attendant qu'un budget soit établi.

Thierry transmettra toute information suivante aux conseillers.
Les conseillers posent des questions sur les dépenses possibles : entretien des routes, dépenses prévues pour l'équipement informatique de l'école, etc. Thierry répond que les dépenses justifiées ou préalablement prévues seront probablement possibles.
Jean-Luc rappelle que le refus du budget était un acte fort destiné à marquer la volonté du conseil, et déplore que l'année va se passer comme si de rien n'était.
Thierry répond qu'il défendra son budget primitif pour qu'il soit validé par la CRC.
Thomas rappelle pour quelles raisons le budget a été refusé, et tient à dire que si, comme le dit Jean-Luc, tout continue comme si de rien n'était, alors il est bien dommage que le message fort ne soit entendu par personne.

5. Délégation de signature au maire pour un refus de préemption
Thierry demande l'autorisation au conseil de signer un refus de préemption (n'ayant plus la délégation du conseil pour le faire) pour une propriété appartenant aux parents de la maison Pharadon. Thomas demande s'il s'agit du document transmis par mail aux conseillers, Thierry répond que non, il s'agit d'un droit de préemption pour une autre propriété que celle mentionnée aux conseillers, car ce dossier s'est ajouté très récemment.
Juliana demande des explications sur le droit de préemption, Thierry explique le principe.
Thomas dit qu'il s'abstiendra car ne voit pas de quels terrains il s'agit.

Favorables 5
Absentions 2 (Jean-Luc, Thomas)
Défavorables 0

Concernant le dossier transmis par mail aux conseillers, pour une maison du bourg sur un terrain d'environ 700 m², Thierry demande le droit de signer un refus de droit de préemption.
Favorables 7
Absentions 0
Défavorables 0

6. Elections régionales et départementales (21h24)
Thierry rappelle avoir transmis aux conseillers la possibilité de se faire vacciner prioritairement afin de tenir le bureau de vote des élections de fin juin.
Thierry explique les modalités d'organisation du bureau de vote envisagées dans la petite salle des fêtes, avec les complexités relatives aux mesures sanitaires et au fait que deux scrutins ont lieu en même temps ; au fait aussi que la cantine doit avoir lieu dans les locaux le lendemain, après désinfection.
Les conseillers discutent des meilleurs modalités de mise en place du bureau de vote.

La dernière observatrice quitte la salle.

Un consensus se dégage pour utiliser la partie carrelée de la grande salle des fêtes, avec deux isoloirs, deux émargements, deux urnes, ce qui va nécessiter un nombre important de personnes.
Les heures d'ouverture sont 8h à 18h.
Il faut tenir deux bureaux de vote distincts nécessitant chacun 4 personnes (un président, un secrétaire, deux assesseurs)
Thierry évoque l'existence d'une réserve civique en cas de manque de volontaires pour tenir les bureaux de vote.
Thierry propose d'aborder à nouveau le sujet en commission électorale demain.

7. Chemins

Jacqueline présente un document qu’elle a préparé pour montrer au conseil quelques exemples de chemins ou de haies détérioriés, photos à l’appui.

8. Cave aux Sculptures (22h45)
La commission de sécurité est passée et valide l'ouverture
Des morceaux de pierre sont tombés du plafond cet hiver. M. Léotot est revenu voir et préconise l'installation de tiges filetées, ACTS a fait un devis de 2700€ pour des petites tiges de 12.
Thierry indique qu'on n'a pas le budget pour embaucher, Thomas demande pourquoi.
Thierry pose aussi le problème d'effectuer les travaux.
Thierry dit que le Préfet va dire à la commune ce qu'elle peut faire ou ne pas faire.
La Cave est inscrite aux Monuments Historiques et on n'a donc pas le droit de la fermer aux visites.
Jean-Luc insiste sur la visite de la Cave par le conseil.
Les travaux peuvent être réalisés rapidement.
Thierry pense que la CRC et le Préfet se prononceront peut-être dès la semaine prochaine pour permettre d'effectuer les travaux.

Thomas, Jacqueline et Juliana présentent un document qu’ils ont réalisé pour étudier les solutions permettant d’ouvrir la Cave pour l’été 2021. La solution qu’ils favorisent consiste à embaucher le guide de la saison précédente pour les mois de juin à septembre.

Fin du conseil municipal à 23 h 16